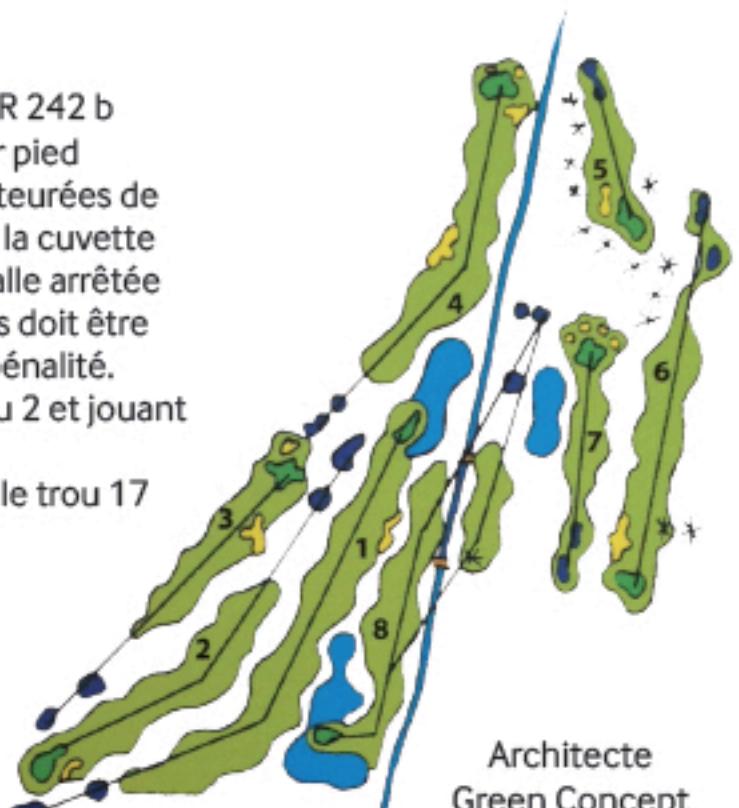


Règles locales

Sont obstructions inamovibles R 242 b

- Les tuteurs et la cuvette à leur pied
- Les jeunes plantations non tuteurées de moins de 1,50 m de hauteur et la cuvette
- Trou n°14, 15, 16, 17, toute balle arrêtée ou déviée par les fils électriques doit être obligatoirement rejouée sans pénalité.
- Hors limite interne : Fairway du 2 et jouant le trou n°1
- Fairway du 16 et 15 en jouant le trou 17



Architecte
Green Concept
Patrick Bidegain
et Bernard Deporier

Sur les par trois les distances
sont milieu de green

Marques	rouge	50	entrée du green
Marques	bleue	100	entrée du green
Marques	jaune	150	entrée du green
Marques	blanche	200	entrée du green

